

## PROCOLE DE REDEMARRAGE DE L'ARPEGE DANS LES LOCAUX DU POLE CULTUREL

En préalable, Il est entendu que:

- **la reprise des cours** dans les locaux de l'école de musique se fera **sur la base du volontariat** :

Les élèves adultes présentant des vulnérabilités de santé ou les élèves que les parents ne souhaitent pas envoyer physiquement à l'école pourront décider de poursuivre l'enseignement à distance par visio ou audio comme pendant le confinement et ce, jusqu'au terme de la saison en cours.

Les enseignants ayant des facteurs de risque connu (listés sur le site du ministère de la santé) devront en informer le conseil d'administration de l'école par écrit (avec une attestation médical « personne à risque Covid-19) et poursuivre l'enseignement à distance jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- Les parents s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école de musique en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. En cas de symptômes ou de fièvre (> 37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école de musique.

- Les enseignants devront procéder de la même manière.

- Les cours collectifs de formation musicale (groupe de moins de 10 élèves) ainsi que les cours de chant, flûte et clarinette, ne pourront pas reprendre dans les locaux actuels (du fait de la taille limitée des salles dédiée et de l'impossibilité de pratiquer les instruments cités avec un masque) et se dérouleront dans la Salle Dufay mise exceptionnellement à disposition par la municipalité et située à gauche après le portail d'entrée du Pôle culturel.

### 1. Maintien de la distanciation physique:

- L'élève et l'enseignant respecteront la distance minimal de 1m. dans la salle de cours et ce, pendant les 30 minutes de cours individuel. **Le port du masque « grand public » sera de toutes les façons obligatoire dans les salles de classes et le reste des locaux.** (Voir 2.)

- Selon les critères du PSN, seules les salles d'au moins 6,25m<sup>2</sup> pourront être utilisées par l'enseignant et l'élève (16 élèves par 50m<sup>2</sup> soit 2 personnes par salle d'au moins 6,25m<sup>2</sup>).

- La salle d'attente sera condamnée et l'accès à l'école sera interdit aux parents. (Voir détails en 2 et 3.)

## 2. Application des gestes barrières:

- Les élèves devront **se laver les mains au savon ou au gel hydro-alcoolique** dans « la tisanerie » (dernière porte à droite avant le sas) **avant l'entrée dans les locaux de L'Arpège.**

- **Chaque enseignant disposera de gel hydro-alcoolique** fourni par l'association et s'assurera que l'élève l'a bien utilisé avant d'entrer dans la salle de cours.

- **l'enseignant et l'élève porteront obligatoirement l'un et l'autre un masque « grand public »** (ou de protection similaire ou supérieur) pendant la durée du cours et lors des déplacements dans les locaux de l'école et du Pôle culturel. Le masque ne sera retiré qu'à l'extérieur du Pôle culturel.

- **Le bon fonctionnement de la ventilation mécanique** (système double flux) des salles de cours et des locaux **sera contrôlé** et sa puissance sera éventuellement boostée si cela est techniquement possible.

- **Chaque salle devra rester vide et porte ouverte pendant 10 minutes** au moins 2 fois par jour afin d'aérer « naturellement » les locaux.

- Le **sas d'accès à l'école** et les **2 portes d'accès à l'étage** (escalier intérieur et escalier extérieur/de secours) **resteront ouvertes en permanence** afin d'augmenter le flux d'air vers les locaux de l'école.

- **La fenêtre de la petite salle de cours** face à l'escalier extérieur/de secours, **sera ouverte pour créer un courant d'air avec le sas d'entrée** vers la **salle d'attente condamnée**, faisant ainsi office de « réservoir d'air frais ».

*En absence de fenêtre et d'aération naturelle dans les salles de cours et en complément du système d'aération mécanique double flux du Pôle culturel, l'association envisage l'achat et l'installation de ventilateurs sur pied ou colonne afin d'augmenter le flux d'air pendant les différentes plages de 10 minutes de pause pour aération des locaux.*

### **3. Limitation du brassage des élèves:**

- L'échelonnement des départs et arrivées n'est pas un problème car il n'y aura jamais plus de 8 personnes dans les locaux en même temps (4 élèves et 4 enseignants au maximum par tranche de 30 minutes et répartis dans 4 salles séparées).
- Un plan de circulation spécifique différenciant le flux d'entrée et de sortie sera respecté avec:
  - **entrée** dans les locaux de l'école obligatoirement **par l'escalier intérieur** (entrée principale du Pôle culturel, rue du château).
  - **sortie** exclusivement **par l'escalier extérieur** (dit de secours) en appliquant toujours la règle de distanciation en cas de déplacement de plusieurs personnes (4 au maximum).
- Les portes d'accès, comme celle du sas d'accès à l'école, seront maintenues ouvertes en permanence pour limiter entre autres les contacts avec les poignées et favoriser les courants d'air. (Voir 2.)
- **Les parents ne pourront accompagner leurs enfants que jusqu'à l'entrée du Pôle culturel** et seront invités à attendre à l'extérieur des locaux. **L'enseignant viendra récupérer l'élève à l'heure prévue** au niveau du hall d'entrée **et le raccompagnera au terme du cours.**
- **L'usage de l'ascenseur sera limité à 2 personnes** (1 enseignant et 1 élève maximum) obligatoirement masquées et utilisant une lingette pour appuyer sur les boutons.

### **4. Nettoyage et désinfection des locaux et matériels:**

- Les sols des locaux ainsi que les sanitaires seront nettoyés avant la reprise et chaque jour ouvré par Sylvie ou tout autre employé préposé à cette tâche selon les modalités et normes prévues dans le protocole sanitaire national.

- Les enseignants nettoieront les instruments (claviers des pianos, baguettes, etc), les pupitres ou toute surface touchée pendant le cours avec des lingettes désinfectantes/virucides (fournies par l'association) avant et entre chaque cours. Idem pour les poignées de porte

## 5. Formation, information et communication:

- Nous installerons une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs,...) pour expliquer le nouveau plan de circulation.

- Un « **petit guide** » reprenant les règles générales du protocole sanitaire national et celles spécifiques au plan de redémarrage de L'Arpège sera communiqué aux élèves et parents d'élèves pour une reprise en toute sécurité.

Ils seront ainsi clairement informés entre autres :

- des conditions de réouverture de l'école et du nouveau plan de circulation (entrée et sortie différenciées),
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrières,
- de la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant,
- de l'interdiction de pénétrer dans l'enceinte de l'école de musique.

- Un rappel des gestes barrières et des mesures sanitaires sera affiché dans chaque salle et il sera répété verbalement par les enseignants aux élèves les plus jeunes avec une attention particulière concernant la manière de bien porter le masque.

*Le Conseil d'administration de L'Arpège représenté par son président  
Christophe Sommaire*

L'ARPEGE - Ecole de musique  
Pôle culturel de la Vallée d'Eure  
7, rue du Château 27120 Pacy-sur-Eure  
[www.arpege27.fr](http://www.arpege27.fr)